



Nouakchott le 02 NOV 2021 نواكشوط في

Numéro 000014 الرقم

**LETTRE CIRCULAIRE**

Tous les Opérateurs détenteurs de concession de droit d'usage sont informés que, en application des dispositions pertinentes du Code des Pêches et des textes pris pour son application notamment l'article 27 de la loi 017-2015 du 29/07/2021, une mission d'évaluation des concessions de droit d'usage se rendra à Nouadhibou et sur l'ensemble du littoral du 02 au 16 novembre 2021.

L'objet de la mission est de rencontrer les acteurs concernés et de collecter les informations nécessaires à l'évaluation de la mise en œuvre des concessions de droit d'usage.

Cette mission se déroulera en deux (2) étapes :

- Une phase audit et vérification des engagements des cahiers de charge, conduite par les services techniques de la DARE ;
- Une phase évaluation de la mise en œuvre des concessions qui interviendra à partir du 15 novembre 2021 : Cette étape sera réalisée par une expertise externe sous la supervision de la DARE.

Compte tenu de l'importance de cette évaluation pour notre système de gestion, j'ai l'honneur de vous demander de faire prendre les dispositions nécessaires pour la réussite de la mission.

EL ALIYA YAHYA MENKOUSS  
الأمينة العامة  
La Secrétaire Générale  
Ministère des Pêches  
et de l'Economie Maritime